



COMMUNE DE LA
BARBEN
.....
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

ARRÊTE N° 88-2025

Arrête temporaire relatif à l'utilisation du domaine public
AO66 « LES QUATRE TERMES »

Réception et stockage pylône
Société INABENSA FRANCE

Le Maire de la Commune de LA BARBEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2 et RI 16-2,

Vu la demande formulée le 24/09/2025 par **Monsieur Martin Pierre, Coordinateur de travaux de la société INABENSA FRANCE**, pour la réception et le stockage de pylône, à partir du 01 octobre 2025 au Puits de Madame.

Considérant qu'il convient de définir et régler les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de circulation

ARRETE :

Article 1 : Les membres de la société INABENSA FRANCE sont autorisés à occuper le domaine public de la commune de La Barben, à savoir le Puits de Madame, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la liaison aérienne 400Kv REALTOR-TAVEL pour la réception et stockage de pylône à partir du 01 octobre 2025.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les travaux édictés à l'article 1.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à LA BARBEN, le 25/09/2025.

Le Maire
Franck SANTOS

A 88-2025